

Professionnels - Demande d'une carte d'accès en déchetterie

Cette carte est obligatoire, depuis le 1^{er} septembre 2010, pour accéder aux déchetteries communautaires : Athée sur Cher, Bléré ou Chisseaux.

Pour obtenir cette carte, nous vous prions de bien vouloir remplir la demande ci-dessous et de nous la retourner accompagnée d'une copie du KBIS.

Le coupon et le justificatif sont à retourner par mail, fax ou courrier au siège de la Communauté de Communes, **39 rue Gambetta 37150 Bléré**.

Cette carte est gratuite et délivrée en un seul exemplaire par société. Vous la recevrez par courrier, à l'adresse indiquée sur le coupon.

En cas de perte, la seconde carte sera facturée.

Le service Environnement

Demande d'une carte d'accès en déchetteries

- Nom ou raison sociale :
- Domaine d'activités :
- Numéro SIRET :
- Adresse – téléphone / fax :

Je soussigné(e) M....., représentant la Société M'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Respecter le règlement intérieur des déchetteries (affiché en déchetterie) et notamment la nomenclature des déchets acceptés et le volume maximum d'apport.
- Payer le prix défini par la délibération du SMICTOM d'AMBOISE n°19/1210/76 en date du 10 décembre 2019, soit : les végétaux : 17€ le m³, le tout-venant : 30 € le m³, les gravats : 37 € le m³, le bois : 25 € le m³, pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets apportés par mes soins.

A signer, sans contestation possible de ma part, la fiche d'apports présentée par le gardien de la déchetterie.

Le SMICTOM d'Amboise et la communauté de communes se réservent le droit d'exclure l'artisan ou le commerçant de l'accès des déchetteries si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Signature et cachet

Les informations recueillies par ce formulaire, dans le cadre "d'une mission d'intérêt public", sont destinées à la gestion des activités de traitement informatique et statistique des accès à la déchetterie. Elles seront traitées par le Service collecte du SMICTOM sans être transmises à d'autres services. Elles seront conservées pour une durée de 10 ans.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés, il faut contacter le Délégué à la Protection des Données : DPO, SMICTOM D'AMBOISE 10 rue Jules Hiron 37530 Nazelles-Négron. Par mail : contact@smictom-amboise.fr. Il est, également, possible d'introduire une plainte ou une réclamation auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris (WWW.cnil.fr).